



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 27 OCTOBRE 2017

Délibération N° B 17/121

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES
CONVENTION DE TRAVAUX**

**GOETZENBRUCK - Friche SOLA - Requalification - Travaux de dépollution
P09RP70H015**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur);

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Goetzenbruck pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site de l'ancienne friche SOLA située sur son territoire communal afin de créer une salle associative et des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de dépollution et de remise en état sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 200 000 € TTC pris en charge à 80 % par l'EPFL et 20% par la commune de Goetzenbruck.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Goetzenbruck la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,

Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER